



Bruxelles, le 17 avril 2026

CM 2401/1/26
REV 1

AVIATION
CONSOM
CODEC

COMMUNICATION

CONVOCATION

| | |
|----------------|--|
| Correspondant: | pierre.bastard@consilium.europa.eu emma.la-ferla@consilium.europa.eu |
| Tél./Fax: | +32 2 281 3221 +32 2 281 3096 |
| Objet: | Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 261/2004 établissant des règles communes en matière d'indemnisation et d'assistance des passagers en cas de refus d'embarquement et d'annulation ou de retard important d'un vol, ainsi que le règlement (CE) n° 2027/97 relatif à la responsabilité des transporteurs aériens en ce qui concerne le transport aérien de passagers et de leurs bagages – Comité de conciliation |
| Date: | 20 avril 2026 |
| Heure: | 17:00 |
| Lieu: | PARLEMENT EUROPÉEN |

La présidence, en accord avec la présidente du Parlement européen, propose de convoquer le comité de conciliation conformément à l'article 294, paragraphe 8, point b), du TFUE, dans la salle SPINELLI – 5G3, le 20 avril 2026 à 18 heures (**format 1 + 1**). **Une salle d'écoute sera également prévue pour la réunion du comité de conciliation compte tenu du nombre de participants des différentes institutions.**

La proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 261/2004 établissant des règles communes en matière d'indemnisation et d'assistance des passagers en cas de refus d'embarquement et d'annulation ou de retard important d'un vol, ainsi que le règlement (CE) n° 2027/97 relatif à la responsabilité des transporteurs aériens en ce qui concerne le transport aérien de passagers et de leurs bagages (2013/0072 (COD)) sera examinée lors de la réunion.

La réunion sera précédée d'un trilogue à 15 heures et d'une réunion préparatoire pour les délégations à 17 heures dans la salle SPINELLI – **5G3**.

Les délégations trouveront en annexe l'ordre du jour de la réunion du comité de conciliation.

PROJET D'ORDRE DU JOUR

**Réunion constitutive du comité de conciliation
sur les droits des passagers aériens (2013/0072 (COD))**

Lundi 20 avril 2026, 18h00 - 19h00

Parlement européen, Bruxelles

Salle: SPINELLI 5G3

- 1 Adoption de l'ordre du jour**
- 2 Constitution du comité de conciliation**
- 3 Présentation des positions générales**
- 4 Compte rendu du trilogue du 20 avril**
- 5 Étapes suivantes**
- 6 Divers**
- 7 Prochaine réunion: 2 juin 2026**